

# PARLEMENT EUROPÉEN

1999



2004

---

*Document de séance*

18 septembre 2003

B5-0399/2003

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée à la suite des déclarations du Conseil et de la Commission

conformément à l'article 37, paragraphe 2, du règlement

par Max van den Berg, Luis Berenguer Fuster, Eryl Margaret McNally, Erika Mann et Glenys Kinnock

au nom du groupe PSE

sur la cinquième conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce à Cancun

**Résolution du Parlement européen sur la cinquième conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce à Cancun**

*Le Parlement européen,*

- vu sa résolution du 3 juillet 2003 sur la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC et la Déclaration de Doha adoptée par la quatrième conférence ministérielle le 14 novembre 2001,
- 1. croit que l'expérience de Cancun démontre la nécessité d'une réforme profonde à la fois de l'OMC elle-même et de sa place dans le cadre plus large de la gouvernance mondiale;
- 2. considère que la réforme des règles de l'OMC, de ses méthodes de travail et de ses procédures décisionnelles est nécessaire pour créer une organisation plus efficace, régie par des règles, ouverte et large, dans laquelle une dimension parlementaire serait un élément important; et demande à la Commission européenne, après consultation du Parlement, de présenter des propositions à cet effet;
- 3. remarque également que Cancun a mis en lumière la difficulté de trouver des solutions dans le seul cadre de l'OMC aux problèmes des pays pauvres pour résoudre les effets potentiels négatifs de la libéralisation des échanges et de réagir aux possibilités de croissance des exportations; fait également observer que Cancun a vu l'émergence, en tant que force politique, d'un groupe de pays en développement, réunissant les ACP, l'Union africaine et les PMD, pour qui cela constituait un problème crucial;
- 4. considère que cette situation souligne la nécessité de construire des relations plus étroites entre l'OMC et d'autres organisations internationales telles que l'UNDP, l'OIT, le PNUE et la Banque mondiale;
- 5. croit qu'il s'agit d'une étape essentielle vers un modèle de mondialisation différent et plus durable, dans lequel la mission des institutions internationales consiste à travailler ensemble au service d'objectifs communs fixés, par exemple, dans les objectifs du millénaire des Nations unies, de la déclaration de Johannesburg, la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies et les principales normes de l'OIT en matière de travail;
- 6. regrette l'échec du Sommet de Cancun, qui est un coup sévère porté à l'économie mondiale, pour les citoyens d'Europe et en particulier pour les plus pauvres de la planète, ainsi que pour le multilatéralisme dans les affaires mondiales;
- 7. est convaincu qu'un accord était en passe d'être conclu à Cancun, qui aurait apporté des avantages substantiels tant au Nord qu'au Sud par la réduction et l'élimination des subventions à l'agriculture qui créent des distorsions des échanges, un accès plus équitable aux marchés industriels, agricoles et des services, et des progrès concernant les règles multilatérales pour assurer un commerce équitable et répondre à des préoccupations non commerciales telles que les normes environnementales et de sécurité alimentaire;
- 8. regrette que la présidence du Conseil n'ait pas préparé convenablement la conférence

ministérielle en établissant des contacts politiques de haut niveau avec les partenaires commerciaux les plus importants;

9. salue la flexibilité démontrée par les négociateurs de l'UE en se rapprochant des positions des pays en développement sur les questions clés des règles en matière d'échanges agricoles, d'investissement et de concurrence; et rappelle qu'il avait souligné assez tôt la nécessité de faire preuve de flexibilité, notamment sur les questions de Singapour;
10. regrette en particulier l'incapacité de Cancun à trouver un accord sur la suppression des subventions créant des distorsions des échanges pour le coton, en particulier les 3,5 milliards de dollars de subventions versés aux producteurs de coton américains, qui mettent en péril l'existence de 10 millions de planteurs africains;
11. réaffirme son engagement envers le multilatéralisme dans les échanges mondiaux et envers l'Agenda de Doha en matière de développement; met en garde contre les dangers d'une dérive vers le bilatéralisme, qui risque de marginaliser les pays les plus pauvres et les plus petits, et souligne la nécessité de prendre à présent des mesures visant à restaurer la confiance afin de relancer les négociations;
12. est convaincu que, pour anticiper une dérive vers le bilatéralisme, un nouvel élan doit de toute urgence être donné aux négociations de Doha par la convocation d'une conférence ministérielle spéciale au début de l'année 2004, en vue de faire progresser la mise en œuvre de l'Agenda de Doha; et demande à la Commission de prendre rapidement une initiative à cet effet;
13. demande donc à l'OMC de mettre en œuvre les mesures adoptées sur les "questions de mise en œuvre" et d'aboutir rapidement à un accord sur les questions non résolues; croit que la construction de la capacité doit être étendue pour améliorer les perspectives commerciales des pays en développement, notamment les pays les moins développés, et pour restaurer la confiance;
14. invite la Commission à poursuivre la réforme prévue de la PAC en vue d'éliminer les subventions qui créent des distorsions des échanges et à trouver à temps une formule qui permette de maintenir le caractère multi-fonctionnel de l'activité agricole et de soutenir le mode de vie et l'emploi des zones agricoles;
15. demande à la Commission, en étroite coopération avec les ACP et d'autres pays en développement, de présenter des propositions pour la conclusion rapide d'un accord sur un partage équitable pour les planteurs; et de faire pression sur les Etats-Unis pour qu'ils réagissent en réformant rapidement leur secteur du coton;
16. salue vivement le fait que, malgré l'échec du Sommet de Cancun, l'accord conclu à Genève sur un accès abordable aux médicaments subsiste; remarque toutefois que les préoccupations exprimées sur le risque que les règles visant à empêcher les abus n'entravent le fonctionnement de l'accord; demande aux Etats membres de l'UE de suivre l'exemple canadien et de prendre un engagement clair en matière d'autorisation des licences nécessaires sur demande;
17. attire l'attention sur trois développements très bien accueillis à Cancun;

- le nouveau niveau d'organisation et d'assurance des pays en développement, qui offre la perspective de l'émergence d'un nouvel ordre mondial plus équitable;
- une plus grande ouverture et globalité des procédures de négociation;
- la conférence parlementaire sur l'OMC, qui a eu lieu durant la Conférence ministérielle de Cancun, avec la participation de 300 parlementaires qui ont adopté à l'unanimité une déclaration demandant que les parlementaires soient plus étroitement associés aux négociations de l'OMC;

et salue en particulier les étroites relations de travail entre la Commission et la délégation du Parlement, qui ont permis à la délégation d'être bien informée et d'être en mesure d'apporter une contribution de manière continue au nom des citoyens d'Europe;

18. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au Directeur général de l'OMC et au secrétariat des ACP.